

COMMUNE DE SEPMES*Place de l'Église*

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-03-05

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.BASECQ Samuel, M. DAGUET Alain, Adjoints ; Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M. CHOLLET Yohan, M.LABARRE Thomas, Mme LANGLOIS Barbara, Mme VERNAT Virginie

Absents excusés :

Mme Cindy REZEAU ayant donné procuration à Mme Justine BILLY

M. Jason DENIS ayant donné procuration à M. Yohan CHOLLET

M.RAGUIN Charles

M.BARILLET Gaby absent de 20h43 à 21h39 (du point n°2 au point n°8)

Mme CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ...	13
Nombre de présents :	8
Nombre de votants :	10
Date de convocation : 1 ^{er} mars 2023	

**OBJET : BUDGET COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 530 104,24 €, et les recettes à 589 153,72 €. Le résultat de l'exercice représente un excédent de 59 049,48 €.

Le montant des dépenses d'investissement est de 166 174,69 € et celui des recettes de 233 781,84 €. Soit un excédent de l'exercice de 67 606,65 €.

La gestion 2022 du budget communal se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Reprise de l'excédent de 2021 :		59 193,20 €
DEPENSES 2022 :	530 104,24 €	
RECETTES 2022 :	589 153,72 €	
Excédent de l'exercice :		59 049,48 €
Excédent cumulé :		118 242,68 €

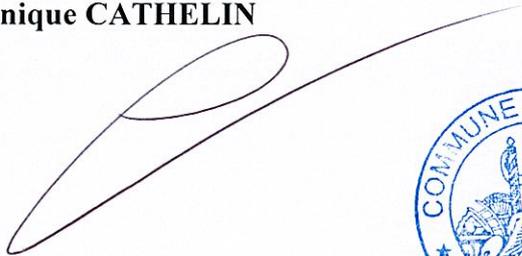
SECTION D'INVESTISSEMENT :

Reprise du déficit 2021 :		77 608,51 €
DÉPENSES 2022 :	166 174,69 €	
RECETTES 2022 :	233 781,34 €	
Excédent de l'exercice :		67 606,65 €
Déficit cumulé :		10 001,86 €
Reste A Réaliser DÉPENSES		26 640,00 €
Reste A Réaliser RECETTES		23 554,00 €

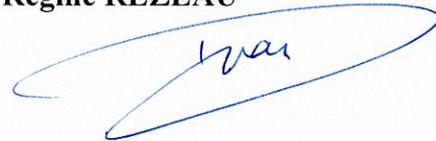
Madame le Maire quitte la séance, Mme CATHELIN Dominique, fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les résultats de la gestion 2022 du budget communal,
Considérant que la commission générale s'est réunie le 8 février dernier pour examiner le compte administratif 2022,
A l'unanimité,
APPROUVE le Compte Administratif 2022

LE SECRETAIRE DE SÉANCE
Dominique CATHELIN



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Régine REZEAU



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 16 mars 2023 et publié le 16 mars 2023

À SEPMEs, 16 mars 2023
Le Maire,

